



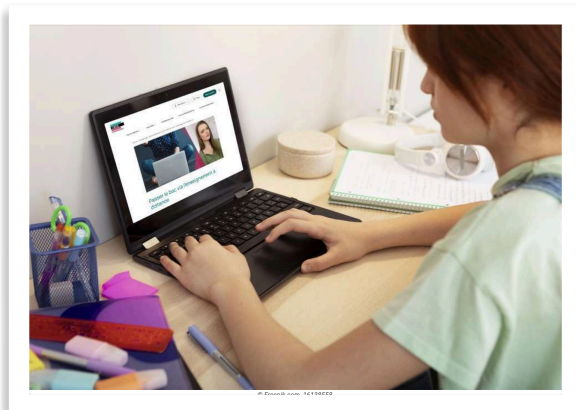
Envisager le Cned dans sa carrière ?

Le Cned¹ n'est pas une affectation définitive, quel que soit le mode d'affectation. Il est une **étape** dans la vie professionnelle et doit être envisagé comme **la possibilité de stabiliser un état de santé** momentanément ou définitivement altéré si on l'intègre en tant qu' « **Enseignant Nommé²** ».

Il est également possible de l'intégrer sous la forme d'une mise à disposition de l'académie d'origine ou d'un détachement. On peut enfin candidater sur une offre d'emploi définissant un poste POP³ publiée sur le site du Cned ou tout site recensant les postes dans la fonction publique (dont ceux au Cned).

Il est enfin possible d'effectuer des vacations au fil de l'année, selon les besoins ponctuels exprimés par les « unités opérationnelles », c'est-à-dire les établissements : centre de Toulouse pour le premier degré, de Rouen pour le collège et de Rennes pour le lycée.

Pour intégrer le Cned en tant qu' « **Enseignant Nommé** », il est impératif de compléter un dossier médical⁴ à déposer auprès de son service RH académique **fin novembre-début décembre**. Un projet professionnel intégrant le passage au Cned est également demandé. L'affectation se détermine en **avril-mai** (selon le degré) pour une affectation au **1^{er} septembre** de l'année suivante.



Le Cned s'obtient sur un dossier médical (pour maladie) et non en raison d'un handicap, même si la maladie entraîne souvent ce dernier dans son sillage.

¹ Centre National d'Enseignement à Distance

² C'est-à-dire dans le cadre d'un **Poste Aménagé de Courte ou de Longue Durée - PACD/PALD**

³ POste à Profil

⁴ Circulaire et dossier avec liste des pièces à joindre disponibles **fin octobre-début novembre** en général

Il n'y a plus d'affectation définitive au Cned : c'est une volonté à la fois ministérielle, académique et de l'établissement.

La perte d'autonomie en matière de travail est complète puisque l'enseignant ne produit ni le cours, ni le sujet de l'évaluation, ni son corrigé ; il est essentiellement affecté à une mission de correction, depuis son domicile (l'équipement informatique est assuré par l'académie).

Il est possible de bénéficier d'un allègement de service (médecin académique), ou de temps partiels thérapeutiques.

Pour aller plus loin :

N'hésitez pas à prendre contact pour plus d'information, nous pouvons vous aider dans la constitution de votre dossier.

Contactez-le SNALC Toulouse :

Millan Valérie Anne

Correctrice Cned, Site de Rouen

Lettres Modernes, 4ème-3ème Secrétaire F3SCT Enseignants Nommés



valerie-anne.millan@ac-cned.fr



05 61 13 20 78



snalctoulouse.com